



Montreuil, le 16 novembre 201

Aux organisations de la CGT Fonction Publique,

Chers-es camarades,

A la fin du mandat de François Hollande a été publié au journal officiel la loi sur l'égalité réelle en Outre-Mer au 1^{er} mars 2017. Tous les services de la Fonction Publique ne l'appliquent pas ;

Elle concerne les fonctionnaires pour leur mobilité dans le cadre d'un retour dans leur département d'origine, à partir des critères CIMM permettant d'octroyer 1000 points comme d'autres conditions communes pour favoriser ces personnels dans un retour auprès de leur famille.

Dans la Fonction Publique, cette loi n'est pas appliquée de la même manière selon les services, ce qui a comme conséquence la discrimination des agents dans leurs droits spécifiques.

Nous ne pouvons laisser faire et devons réagir avec les agents.

Nous vous avons déjà sollicité pour connaître l'application de ce nouveau droit dans vos Ministères, établissements et collectivités au sein des CAP. Nous vous faisons de nouveau la demande car les éléments remontés aujourd'hui sont insuffisants.

Merci de nous envoyer à la CGT Fonction Publique vos réponses dans des délais raisonnables pour intervenir auprès de ces Ministres et Secrétaires d'Etat.

Nous comptons sur vous et vos réponses.

Bien fraternellement,

Baptiste TALBOT
Secrétaire Général
Fédération des Services
Publics

Mireille STIVALA
Secrétaire Générale
Fédération de la Santé et de
l'Action Sociale

Jean-Marc CANON
Secrétaire Général
Union Générale des
Fédérations de Fonctionnaires

